



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 50451

Texte de la question

Les entreprises d'insertion par l'economie beneficent d'une large reconnaissance au plan national, soulignee dans le programme d'action du projet de loi sur la cohesion sociale. Pourtant, et selon des chiffres fournis par des organisations representatives, l'aide publique moyenne par poste dans ces entreprises serait passee de 71 000 F en 1991 a moins de 50 000 F en 1996. De plus, la ligne budgetaire du ministere du travail (420 MF) aurait ete gelee au premier franc en 1996. Les entreprises n'ont ete, pour la majorite d'entre elles, conventionnees que dans le courant de l'ete, les avances financieres n'intervenant qu'en fin d'annee, quelques semaines avant le solde. M. Didier Beguin demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales s'il est exact qu'une mesure de gel de ces credits est en cours d'elaboration ; si tel etait le cas, nous nous trouverions en face d'une contradiction importante avec la volonte exprimee dans le projet de loi cite plus haut.

Données clés

Auteur : [M. Béguin Didier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50451

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1762